

COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2018

1) Renforcement et Modernisation de la voirie communale 2018 :

Mr Thierry FAUSSURIER, 2^{ème} adjoint, rappelle que l'estimatif est de 54 000€ TTC pour des travaux relatifs à 250 tonnes d'enduit et 12 tonnes de PATA (Point A Temps Automatique). Il précise que 4 entreprises ont été consultées : SOCAFL, EUROVOIA, EIFFAGE et PIQUANDTP.

Les offres sont les suivantes : SOCAFL : 59 010€ TTC - EUROVOA : 93 330€ TTC - EIFFAGE : 62 241€ TTC - PIQUANDTP n'a pas répondu à l'offre.

Après étude du dossier et sachant que seul le critère d'attribution étant le prix, la commission voirie a retenu l'entreprise SOCAFL.

Le conseil décide d'attribuer le marché à l'entreprise SOCAFL suivant un devis de 59 010.00€ TTC.

2) Ad'Ap mise en accessibilité des écoles et de la cantine : Présentation de l'APD (Avant-Projet Détaillé) :

Mr Thierry THENOZ, 1^{er} adjoint au Maire, présente les plans et l'APD réalisés par l'architecte C.CUCCHIA et l'économiste.

Le conseil municipal valide l'APD pour un montant de 109 560€ TTC.

Début juillet, ce dossier sera instruit par la commission d'accessibilité de la DDT (Direction Département du Territoire) et au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour confirmer qu'il est conforme aux règles d'accessibilité.

3) Salle de Motricité de l'école du haut – Réfection du sol :

La réfection du sol de la salle de motricité est prévue pendant les vacances scolaires d'été.

L'entreprise désignée pour la fourniture, la mise en place d'un polyane, d'une bande en mousse en périphérie des murs, d'un isolant ainsi que la réalisation d'une chape fluide en ciment fibrée est CHAPE FLUIDE BETON CIRE, Robert Bufalo pour 3 938.62€ TTC.

4) Studio Cure :

A ce jour, la commune n'a pas reçu de dossier de demande de logement.

5) Atelier Communal – Point :

L'entreprise FAMY a fini le terrassement. L'entreprise LOISY s'est engagée à commencer les travaux de maçonnerie courant juin. Une réunion de chantier est prévue le 22 juin à 11h sur place.

L'entreprise MAZUIR, désignée pour réaliser le lot n°4 « Plomberie et Sanitaire » est en cessation d'activité depuis le 31/05/2018. Une consultation pour ce lot a été transmise à 4 entreprises. Après analyse des offres réalisées par l'entreprise PROBAT, CONTET-PIN : 10 468.80€ TTC - ARBAN : 8 120.76€ TTC - COLAS : non conforme - PRABEL : n'a pas donné suite. L'entreprise désignée pour la réalisation des travaux du lot n°4 est ARBAN pour un montant de 8 120.76€ TTC.

6) Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD) :

Le conseil municipal désigne Mr Julien GERLAND, conseiller municipal, comme Délégué à la Protection des Données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

7) Fête Patronale 2018 – Feu d'artifice :

Mr Cyril GUIDARD, conseiller municipal, présente les devis reçus pour le feu d'artifice. Trois entreprises ont été consultées : Entreprise GERMAIN : 1 900€ TTC – ASORTEC et GOUJON (sono) : 1 899.46€ TTC – Artifice DRAGON n'a pas donné suite.

Le conseil valide le devis d'ASORTEC d'un montant de 1 899.46€ TTC.

Prochain conseil le 03/07/2018 à 18h30

